

ART ET CREATION

38500 COUBLEVIE

Association n° 0381018788

Agrément Jeunesse et Sport n°38 05 042

PROFESSEUR : **Anne MACIAS - enluminures**

35h

JOUR/HEURE :

INSCRIPTION 2025-2026

UNE FICHE PAR ATELIER EN CAS D'ADHESIONS MULTIPLES

NOM DE L'ELEVE

PRENOM

ADRESSE :

COMMUNE :

E.MAIL :

TELEPHONE :

AUTORISEZ-VOUS LA PARUTION DE VOS ŒUVRES SUR INTERNET ?

OUI

NON

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SANS LE PAIEMENT INTEGRAL DE LA COTISATION

Comme prévu par le règlement de l'association, l'engagement est annuel. En cas d'abandon de l'activité en cours d'année par un adhérent, les sommes non encaissées resteront dues.

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION
ET JE L'ACCEPTÉ.

SIGNATURE :

DATE :

ADHESION ANNUELLE	RESIDANT A COUBLEVIE :	30 €	
A INCLURE SUR LE 1ER CHEQUE	RESIDANT EXTERIEUR :	32 €	
EN CAS DE PAIEMENT EN 3 FOIS.	2ème MEMBRE COUBLEVIE	25 €	
	2ème MEMBRE EXTERIEUR	27 €	
PARTICIP. AUX FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL			15 €
PARTICIP. AUX ACHAT DE MATERIEL COLLECTIF			5 €
COTISATION ANNUELLE POUR 14 séances de 2h30/AN:			175 €

MONTANT TOTAL ANNUEL DU A L'ASSOCIATION :

POSSIBILITÉ D'ETABLIR 3 CHEQUES POUR **CHAQUE ADHERENT** encaissement : 1/10 - 1/01 - 1/04.
ADHESION ET PARTICIPATION AUX FRAIX INCLUSES SUR LE 1ER CHEQUE

RESERVE A L'ASSOCIATION

